

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Les bains-douches. — La théorie du parfait bain-doucheur. — Etablissement modèle de Rouen. — Le bain-douche à un sou. — Essais d'éclairage électrique et à incandescence par le gaz. — Comment on fonde une Société. — La fontaine à gaz et la lampe de l'avenir.

Sur plusieurs points de la ville de Lyon, sur les petites places et les carrefours, on a vu s'élever avec une sage lenteur des édifices d'une architecture peut-être un peu lourde, mais néanmoins assez agréable à l'œil, par ses panneaux de tuiles vernissées aux chatoyantes couleurs. Ces établissements ne sont autre chose que des bains-douches.

Cette institution paraît devoir concilier d'une manière très heureuse l'utile et l'agréable, car elle est essentiellement hygiénique et susceptible en même temps de procurer un véritable bien-être.

Les hygiénistes, gens fort respectables du reste, se lamentent souvent sur le dédain que la plus grande partie du genre humain semble professer pour les bains et les soins de propreté si favorables au maintien de la santé. Prenez des bains, disent-ils, à tous en général et aux ouvriers en particulier ; c'est un peu l'histoire du docteur qui conseille les beefsteaks et le champagne au malheureux malade qui n'a pas de quoi s'acheter du pain.

Il ne suffit pas de donner de bons conseils, il faut aussi procurer le moyen de les suivre. Le problème paraît résolu par les bains-douches qui doivent être nécessairement des établissements à bon marché. C'est, en effet, le moyen de mettre le bain de propreté à la portée de toutes les bourses et de tous ceux qui ont à économiser à la fois le temps et l'argent.

En effet, alors qu'un bain dans la baignoire classique exige 250 à 300 litres d'eau et 15 à 20 minutes, le bain-douche comporte une dépense de 30 litres d'eau et 4 à 5 minutes seulement.

Par ce système on arrivera à distribuer dans un établissement relativement restreint un grand nombre de douches et cela à un prix modique, accessible aux moins fortunés. Ce sont, en effet, les travailleurs exposés aux poussières de toute nature, métalliques ou autres, qui ont le plus besoin de se débarrasser de ces corps étrangers qui, au grand préjudice de la santé, souillent le corps d'un enduit funeste aux fonctions vitales de la peau.

Toutefois, il ne faut pas se figurer que le bain-douche consiste simplement à pénétrer dans une cabine, puis à en sortir après avoir subi 30 litres d'eau d'un seul bloc, comme on reçoit une tuile sur la tête. Le client doit prendre sa douche méthodiquement et par petits paquets, en ayant soin de se livrer à un savonnage énergique de toute sa personne, dans l'intervalle des douches successives ; c'est alors que l'on tire le plus grand profit du bain-douche ; les impuretés détachées par le savon sont balayées par l'afflux d'eau qui les entraîne, jusqu'à ce que la dernière douche coule claire et limpide le long du corps rafraîchi et purifié.

L'idée des bains-douches paraît avoir été conçue, comme toutes les idées saines, par un Français, le Dr Merry-Delabost qui l'ap-

pliqua, en 1872, à l'hygiène des détenus des prisons de Rouen, mais ce procédé ne s'est pas répandu en France et ce sont les étrangers, comme toujours, les Autrichiens et les Allemands surtout, qui l'ont mis le plus à profit.

Cependant un philanthrope, M. Depeaux, grand industriel de Rouen, a fait installer dans cette ville un établissement modèle qu'il destinait spécialement aux ouvriers charbonniers du port. Il utilisa, à cet effet, un vaste hangar du marché à bestiaux qui fut très heureusement transformé en établissement de bains.

La grande salle pour hommes comprend un vaste promenoir bordé sur les longs côtés de vingt cabines ; on y accède par un escalier conduisant à une terrasse formant vestibule. A la suite, est aménagée la salle des femmes contenant six cabines et dont l'entrée est complètement séparée du reste de l'établissement ; enfin, l'installation comprend les bureaux, le logement du surveillant et de sa femme chargée du service des bains de femmes, et aussi une buanderie et une petite chaudière à vapeur servant au chauffage des cabines.

L'eau chaude ou tiède servant aux douches est obtenue par le chauffage à la vapeur provenant des chaudières de la Chambre de commerce de Rouen établies dans le voisinage.

L'appareil doucheur mérite une mention spéciale ; il est disposé de manière à permettre ces douches intermittentes nécessaires au parfait nettoyage du corps, tout en mettant obstacle au gaspillage de l'eau. Cet appareil est construit sur le principe des réservoirs de chasse, comprenant un siphon amorcé par le piston d'une pompe foulante ; mais il est pourvu, en outre, d'une crémaillère à six dents et d'un doigt à cliquet qui est actionné par le levier d'amorçage du siphon ; chaque fois que le baigneur agit sur le levier pour déterminer l'afflux d'une douche, la crémaillère avance d'une dent sur la droite et, à la sixième douche, elle vient buter contre le levier coudé que porte le flotteur, et l'empêche ainsi de descendre et, par suite, d'ouvrir le robinet qui donne accès à l'eau dans le réservoir. Le *doucheur-compteur* ne peut être remis en service qu'après que la crémaillère a été ramenée en arrière par la main du surveillant.

Les cabines sont divisées en deux compartiments, une première pièce servant de vestiaire et de chambre de repos et la chambre de douches proprement dite, où se fait l'opération ; dans le sol de celle-ci est ménagée une cuvette avec orifice de trop-plein où les pieds du baigneur sont constamment noyés dans l'eau.

Les cloisons des cabines, recouvertes d'un vernis d'émail blanc, facile à laver, sont en ciment armé ; la construction du bâtiment tout entière repose d'ailleurs sur un plancher en béton armé, système Hennebique, qui sert de fondation générale, car le terrain remblayé n'aurait pas été assez résistant pour supporter directement l'édifice.

L'organisation est donc parfaite et répond à tous les besoins ; on peut profiter de tous ces avantages et remettre sa peau complètement à neuf pour la modique somme de 10 centimes ; il faut, il est vrai, ajouter 5 centimes pour le savon ; quant aux aristocrates qui veulent un complet, avec savon et serviette, ça leur coûte 20 centimes, tout compris.

Eh bien ! si modiques que soient ces tarifs, ils sont encore trop élevés ; pour que le bain et spécialement le bain-douche entre dans la pratique courante de la vie, il faudrait que ça ne coûte pas plus cher que le journal d'un sou que l'on achète tous les matins, parce

que précisément il ne coûte que 5 centimes. Le vrai bain-douche, véritablement pratique et populaire, ce sera le bain douche à unsou !

Depuis quelques jours les premières lampes électriques destinées à l'éclairage de la ville ont fait leur apparition sur la place de la Comédie et sur celle des Terreaux. C'est un commencement qui permet d'espérer une importante extension de ce mode d'éclairage à bref délai.

Sur la place des Terreaux, les lampes placées dans des lanternes lyres sont portées par des candélabres à trois branches d'une hauteur totale de 5^m50. Les deux branches latérales portent des lanternes à gaz dont l'éclairage doit être substitué à celui des lampes à arc électriques après minuit et demi.

Sur la place de la Comédie, deux lampes sont suspendues à des consoles d'un modèle très élégant sur la façade du théâtre, la troisième est fixée à l'extrémité d'une tige scellée dans l'arche centrale du péristyle, enfin une quatrième est placée devant la grille de l'hôtel de ville sur un candélabre d'un modèle très décoratif et d'un grand effet.

Il ne s'agit évidemment là que de premiers essais et ces installations seront complétées sans doute par l'éclairage général de la rue de la République et des artères principales de la ville.

En même temps, la Compagnie du gaz a fait établir également, à titre d'essais, des lanternes pourvues de becs à incandescence, système Denayrouse, devant la façade du palais du Commerce, dans la rue de la République et sur le candélabre à quatre branches de la place Le Viste.

Cet éclairage est fort brillant et peut être mis en parallèle avec celui des lampes électriques. Il faut dire aussi que l'on a accumulé sur un espace très restreint une multitude de foyers comprenant chacun un bouquet de 2 à 6 becs Denayrouse; la grosse lanterne de la place Le Viste contient même 9 becs avec ses 9 manchons incandescents. Si la Compagnie a voulu démontrer ainsi que l'on pouvait faire un brillant éclairage en accumulant les foyers nombreux sur un même point, sa démonstration est faite d'une manière très lumineuse, mais on le savait déjà.

Les essais d'éclairage électrique effectués sur les places de la Comédie et des Terreaux seront bien plus instructifs, car ils permettront de se rendre compte du nombre des foyers nécessaires pour obtenir un éclairage à la fois brillant et homogène.

Quant aux becs à incandescence Denayrouse, nous savons qu'ils éclairent bien, comme les becs Auer d'ailleurs, et tous les autres systèmes qui se résument tous dans l'emploi d'un bec Bunsen plus ou moins modifié qui sert à porter à l'incandescence un manchon réfractaire qui ne diffère nullement en aucun cas du manchon classique du Dr Auer.

Aujourd'hui tout le monde peut inventer un bec à incandescence; pour cela on commence par acheter un manchon à la Société Auer qui est encore propriétaire du procédé, puis on le plante au-dessus d'un tube qu'on a fait breveter sous le nom de brûleur pyrogène ou luxifer et l'on fonde là-dessus une société. Ce n'est pas plus difficile que cela, ça ne fait du mal à personne, ça fait plaisir aux opticiens qui vendent des verres fumés à ceux dont les yeux tendres ne peuvent supporter l'éclat de ces foyers éblouissants, ça fait gagner les actionnaires et tout le monde est content.

Ne quittons pas ce sujet sans dire un mot de la dernière invention : *la fontaine à gaz*. Vous humectez de gazoline un récipient garni de matières poreuses absorbantes; un tube recourbé plonge sa courte branche dans l'intérieur de l'appareil, tandis que sa longue branche descend extérieurement en dessous du récipient. On a ainsi constitué un siphon qui, se remplissant d'un mélange de carbure et d'air aspiré par le jeu même de l'instrument à l'intérieur de la matière poreuse imprégnée de gazoline, débite un courant de gaz inflammable et lumineux.

C'est d'une simplicité admirable, et la lampe de Saladin reste bien en arrière de cette fontaine merveilleuse. Que de belles inventions dans cette fin de siècle, mais si nos contemporains se plaignent avec cela d'être mal éclairés, il n'y aura plus qu'à trouver le moyen de décrocher le soleil pour leur en servir des croissants tout chauds, sur leur table de travail.

DARYMON.

La Compagnie P.-L.-M.

AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES

La Compagnie P.-L.-M. tient décidément à se laisser dépasser dans la voie du progrès, par les autres Compagnies de chemins de fer.

Alors que ces dernières améliorent continuellement leur exploitation, soit en augmentant la vitesse sur toutes les lignes, soit en modifiant les horaires ou correspondances dans un sens favorable aux desiderata du public, soit encore en créant de nouveaux trains ou en supprimant des coutumes surannées, la puissante Compagnie qui dessert Lyon ne peut se résoudre à changer toutes ses vieilles habitudes.

Sur certaines grandes lignes du Nord, les rapides circulent à des vitesses commerciales dépassant 80 kilomètres à l'heure et l'on parle déjà d'accélérer cette marche; l'Orléans suivra cet exemple, à partir du 1^{er} juillet, sur la ligne de Paris-Bordeaux et portera à 70 kilomètres à l'heure la vitesse commerciale des rapides pour les autres directions principales; l'Est prépare une amélioration semblable entre Paris-Belfort et Paris-Avicourt et les Compagnies de l'Ouest et du Midi s'apprentent à faire de même.

Seule, la Compagnie P.-L.-M. ne fait aucun effort sérieux pour diminuer la durée des trajets sur ses divers parcours. Pourtant, rien ne s'oppose actuellement à l'amélioration d'allure entre les grandes villes de son réseau, l'encombrement n'atteignant même pas sur les lignes les plus chargées celui de la plupart des directions de la Compagnie du Nord. Il est vrai que, par suite des déclivités et courbes qui existent sur certaines lignes mal construites ou traversant des régions montagneuses, il ne faudra pas songer à créer partout des trains ayant des vitesses commerciales de 80 ou 70 ni même 60 kilomètres à l'heure, mais il sera toujours possible d'améliorer beaucoup les marches actuelles, surtout entre les grands centres du réseau.

D'ailleurs, examinons ce qu'il serait possible de faire pour mieux desservir la région lyonnaise.

Nous classerons les lignes principales aboutissant à Lyon en trois catégories, savoir : 1^o celles où il est possible d'atteindre les grandes vitesses; 2^o celles où l'allure doit être réduite sur certaines parties du parcours pour les causes signalées plus haut ou par suite des nombreuses correspondances à desservir; 3^o les lignes où les grandes marches ne sont pas possibles pour les mêmes causes plus accentuées.

Dans la première catégorie nous rangeons les lignes de Lyon à Paris par la Bourgogne et de Lyon à Marseille. Les vitesses commerciales courantes pourraient atteindre sans danger 80 kilomètres à l'heure pour les rapides, 70 kilomètres pour les express à arrêts réduits et 60 kilomètres pour les express ordinaires. Les durées de trajet seraient ainsi respectivement 6 h. 30, 7 h. 20 et 8 h. 30 ou 9 heures entre notre ville et la capitale, et de 4 h. 30, 5 heures et 6 heures entre Lyon et Marseille. D'où, économie de temps très sensible.

Dans la deuxième catégorie, nous classons les trajets de Lyon à Paris par le Bourbonnais, Lyon à Saint-Etienne, à Saint-Germain-des-Fossés-Vichy, à Nîmes, à Grenoble, à Genève, à Besançon et

à Nice par Marseille. Les vitesses commerciales pour les express accélérés de Paris à Lyon par le Bourbonnais pourraient être de 55 à 60 kilomètres à l'heure et de 50 kilomètres pour les autres express de cette ligne ou des autres directions, ce qui n'a rien d'exagéré. Les durées de trajet seraient ainsi de 9 heures à 9 h. 30 entre Lyon et Paris par Moulins, on irait en 1 heure à Saint-Etienne, 3 heures à Saint-Germain-des-Fossés, 5 heures à Nîmes, 2 h. 30 à Grenoble, 3 h. 15 à Genève, 4 h. 45 à Besançon et à Nice en 9 h. 30, etc.

Dans la troisième catégorie, nous comptons les parcours de Lyon à Bordeaux (en partie sur le réseau de l'Orléans), à Clermont-Ferrand par Thiers, au Puy par Saint-Etienne, à Marseille par Grenoble et Veynes, à Nevers par la Bourgogne, à Roanne par Tarare, à Modane, etc., etc. Les vitesses commerciales pourraient être de 50 kilomètres à l'heure pour l'express accéléré de Lyon à Bordeaux et de 40 à 45 kilomètres pour les express ou directs des autres parcours (on voit que nous ne sommes pas très exigeant). De la sorte, on atteindrait le grand port de l'Océan en 12 ou 13 heures, Clermont-Ferrand par Thiers en 5 heures, il faudrait 3 h. 30 pour le Puy, 10 heures pour Marseille par Grenoble et Veynes, 5 à 6 heures pour Nevers, 2 h. 15 pour Roanne et il suffirait de 5 h. 30 pour aller à Modane, etc.

Certes, ce que nous réclamons est loin d'être exagéré. Ce n'est qu'un minimum raisonnable permettant de satisfaire en partie et provisoirement les exigences croissantes de notre époque; puis, quand les voies seraient renouvelées, on pourrait songer à progresser encore.

En ce qui concerne le nombre de trains, nous insistons de nouveau tout particulièrement sur la nécessité de doubler au moins les deux principaux express entre Paris-Lyon, d'en ajouter quelques autres pour relier notre ville aux grands centres du réseau, surtout pour les régions de l'Ouest; et de créer de nouveaux trains tramways ou de banlieue permettant de desservir les agglomérations voisines dans un rayon plus étendu qu'actuellement.

Enfin, ne serait-il pas possible de songer à régulariser l'horaire des trains généralement doublés les veilles et jours de fêtes pendant la saison des vacances, et en les espaçant un peu pour restreindre l'affluence des voyageurs.

On éviterait ainsi les nombreux retards provoqués par ces doubléments de la dernière heure, et le public, prévenu que ces trains supplémentaires existeraient à heure fixe, s'arrangerait en conséquence.

Afin de compenser les difficultés qui en résulteraient pour la Compagnie, ne pourrait-on pas supprimer ces jours-là certains trains de marchandises, quitte à en accroître le nombre les autres jours de la semaine. Ce serait ainsi le repos du dimanche pour les transports de petite vitesse.

Aurons-nous la chance d'obtenir ces quelques améliorations pour la fin du siècle? Poser la question, n'est malheureusement pas la résoudre.

S.

Le Lycée de jeunes Filles

A la séance du Conseil municipal du 27 juin, M. Vally présente le rapport de la Commission sur le projet définitif du nouveau lycée de jeunes filles.

Il fait connaître que l'Etat n'a pas fait connaître encore s'il entendait participer à la dépense. Mais il est de règle que dans les travaux de cette nature il prend à sa charge la moitié de la dépense.

Il suffit pour cela que la déclaration d'utilité publique ait été prononcée par le Parlement. Or, le dossier du lycée de jeunes filles a été déposé sur le bureau de la Chambre le 5 juillet 1898 et celle-ci ne l'a pas encore discuté. On peut cependant prévoir que sa décision sera conforme à celle qu'on attend.

Dans ces conditions, la Commission propose au Conseil de voter les conclusions suivantes :

1° Sont acceptés les plans et devis pour un nouveau lycée de jeunes filles, présentés par M. Delorme, architecte, devis dont le total atteint le chiffre de 1.713.240 fr. 10 ;

2° Les travaux à exécuter feront l'objet d'adjudications publiques en ce qui concerne la construction des bâtiments, d'adjudication restreinte en ce qui concerne le mobilier, et de cession de gré à gré en ce qui touche la décoration et l'ornementation ;

3° Est réservée jusqu'après le vote de la Chambre la question des ressources à affecter à ces travaux.

Le Conseil décide qu'il sera fait face aux premières dépenses sur le crédit de 415.000 francs, voté en janvier dernier.

Ces conclusions sont acceptées sans discussion.

Voici maintenant les dispositions générales du projet et le montant des différents travaux :

La façade principale est prévue sur la place Saint-Pothin.

Les bâtiments comportent un rez-de-chaussée et trois étages, dans lesquels les différents services sont répartis de la façon suivante :

Au rez-de-chaussée. — Logement du concierge, parloir, bibliothèque, vestiaires, cabinets de la directrice et de la surveillante, économat, enseignement primaire, classe enfantine et chimie.

Au 1^{er} étage. — Enseignement secondaire.

Au 2^e étage. — Dessin, couture, histoire et géographie, physique et enseignement musical. Logements de la directrice, de l'économe et de la surveillante.

Au 3^e étage. — Dans les quatre pavillons d'angle seulement, logements des maîtresses et des domestiques.

La surface occupée par ces bâtiments est égale à 2225 mètres carrés; celle réservée aux préaux est de 492 mètres carrés; ces préaux ont d'ailleurs été prévus avec les aménagements et les décorations nécessaires pour servir, le cas échéant, de salles des fêtes. Enfin, la surface laissée disponible pour les cours est de 1.470 mètres.

Le mode de chauffage adopté est celui par la vapeur à haute pression.

Quant au montant total de la dépense, il est évalué dans ce projet à la somme de 1.713.240 fr. 10 et se répartit, suivant la nature des travaux, ainsi qu'il suit :

CHAPITRES	DEVIS PRINCIPAL	
1 à 7 (1 ^{er} lot). Terrassements, maçonnerie, ciments et pierre de taille.		759.776 82
8 (7 ^e lot). Mosaïque		24.598 53
9 et 10 (2 ^e lot). Charpente en fer et charpente en bois		146.612 37
11 et 12 (4 ^e lot). Menuiserie		136.132 28
13 et 14 (5 ^e lot). Serrurerie et quincaillerie		79.977 52
15 à 17 (6 ^e lot). Plâtrerie, peinture et vitrerie		102.315 81
18 Peinture décorative.		4.200 »
19 (3 ^e lot). Zinguerie, plomberie et couverture		44.234 35
20 Marbrerie et fumisterie		12.480 »
21 Sculpture et décoration intérieure		28.630 »
22 Chauffage à vapeur		83.500 »
23 et 24 Canalisation des eaux, tout à l'égout et service d'incendie.		33.946 18
25 Eclairage électrique (travaux d'installation), sonneries, horloge.		14.000 »
	Total	1.470.403 86
	Honoraires de l'architecte à 5 0/0.	73.520 19
	Montant du devis principal	1.543.924 05

DEVIS SPÉCIAL DU MOBILIER

Chap. 1 ^{er} . Mobilier et tentures des logements de la directrice, de l'économe, de la surveillante et des sous-maîtresses	21 972 »	
Chap. 2. Mobilier scolaire	85.772 »	
Chap. 3. Eclairage électrique (fourniture des appareils)	35.000 »	
Chap. 4. Matériel des fêtes	3.850 »	
Total	146.594 »	
Imprévus 10 0/0	14.659 40	
	161.253 40	
Honoraires de l'architecte 5 0/0	8.062 65	
Montant du devis du mobilier	169 316 05	
Montant général de la dépense	<u>1.713.240 10</u>	

CONSTRUCTION D'ÉGOUTS

En vue d'assurer l'emploi du crédit de 100.000 francs inscrit au budget de l'exercice courant pour construction d'égouts, M. l'Ingénieur en chef du service de la voirie a dressé le projet suivant :

1° Construction d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissée, place Gensoul, cours du Midi, entre la place Gensoul et la place Perrache et entre la rue Delandine et le quai Perrache et rue du Bélier ;

2° Etablissement d'égouts du quatrième type et d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissée, dans les rues des Passants, de la Vigilance, de l'Humilité et Bonnefoi ;

3° Construction d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissée place de la Croix-Rousse, le long des façades est et ouest et rue Dumont-d'Urville, entre les rues Dumenge et du Chariot-d'Or ;

4° Etablissement d'un égout du quatrième type, montée des Génovéfains, entre la place Saint-Irénée et la montée de Choulans ;

5° Construction d'un égout du quatrième type, rue Duguesclin, entre la rue de Sèze et le cours Lafayette ;

6° Etablissement d'embranchement d'égout du quatrième type à l'entrée du Parc (porte de la Tête-d'Or) et d'égouts tubulaires dans le Parc, au droit de la porte Tête-d'Or et de celle à ouvrir sur le boulevard Montgolfier.

	Travaux à adjudger	Travail en régie	Somme à valoir pour travaux imprévus et surveillance	Total
1 ^{er} lot	10.287 76	640 »	1.072 24	12.000 »
2 ^e lot	17.376 10	770 »	1.353 90	19.500 »
3 ^e lot	5.887 60	960 »	1.152 40	8.000 »
4 ^e —	17.968 20	»	1.531 80	19.500 »
5 ^e lot	25.859 60	»	680 40	26.500 »
6 ^e lot	12.995 45	420 »	1.084 55	14 500 »
Totaux	90.374 71	2.790 »	6.835 29	100.000 »

Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique et les travaux en régie, s'élevant à la somme totale de 2790 francs seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien.

Service d'entretien et de surveillance de l'éclairage dans les Théâtres municipaux.

En suite de la substitution, en 1888, de l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz dans les théâtres municipaux, transformation effectuée par les soins de la Compagnie du gaz, le service d'entretien et de surveillance du nouveau système d'éclairage avait été confié à cette Compagnie à des conditions que l'état naissant de

l'industrie électrique n'avait pu permettre de bien déterminer. La convention intervenue à cet effet et qui prend fin le 31 août prochain, a été dénoncée par l'Administration municipale, le 24 mars dernier.

Un nouveau projet de convention a été établi contenant d'une façon plus précise les conditions qu'il conviendrait d'imposer au futur entrepreneur chargé de ce service. Ce projet a reçu l'approbation de M. l'Architecte en chef de la Ville et de M. le Directeur des théâtres municipaux.

Il est soumis à l'examen du Conseil municipal auquel le Maire, en raison de la nature toute spéciale de cette fourniture, demande l'autorisation de traiter de gré à gré en faisant appel à plusieurs soumissionnaires dont ce genre de travail constitue la spécialité.

TRAVAUX DE FONTAINERIE

DANS LES VOIES NOUVELLES DES BROTEAUX

Les travaux de fontainerie à exécuter dans les voies de la première section des terrains militaires déclassés (boulevard du Nord) approuvés par délibération du Conseil municipal du 21 mars dernier, ont fait l'objet d'une tentative d'adjudication, laquelle n'a pas donné de résultat, les deux soumissionnaires qui se sont présentés ayant demandé une augmentation de 7 pour 100 sur les prix du devis.

M. l'ingénieur en chef du service de la voirie expose dans son rapport qu'il résulte des renseignements recueillis par lui que la majoration demandée par les soumissionnaires est motivée par des augmentations successives du prix des fontes, lesquelles viennent de se produire coup sur coup, et dont le total atteint environ 2 fr. par 100 kilogrammes ;

Que, d'autre part, les fonderies étant actuellement surchargées de commandes, demandent des délais n'étant pas inférieurs à six mois pour la livraison des tuyaux, alors que le délai d'exécution fixé par le cahier des charges était de quatre mois.

M. l'ingénieur en chef a, en conséquence, modifié le projet ainsi qu'il suit :

1° En portant à huit mois le délai d'exécution ;

2° En augmentant de 2 francs par 100 kilogrammes le prix des tuyaux en fonte ;

3° En augmentant le prix des appareils de fontainerie proportionnellement à leurs poids.

Ces modifications ont eu pour résultat d'augmenter de 4.000 fr. le montant du détail estimatif qui se trouve porté à 52.000 francs, y compris une somme à valoir de 2.621 fr. 25 pour surveillance des travaux et ouvrages imprévus.

Le Conseil aura à approuver le projet ainsi modifié, pour lequel une nouvelle adjudication aura lieu prochainement.

CONCOURS

LAIGLE

ABATTOIRS

Un concours pour l'établissement d'un projet de construction d'abattoirs publics pour la ville de Laigle (Orne) est ouvert du 1^{er} juillet 1899 au 30 septembre prochain.

La dépense ne devra pas dépasser 520.000 francs.

L'auteur du projet classé premier dirigera l'exécution des travaux ou recevra une prime de 5500 francs, au seul choix de la ville.

L'auteur du projet classé deuxième recevra une prime de 800 fr.

L'auteur du projet classé troisième recevra une prime de 400 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la mairie de Laigle.

PLANCHER EN BÉTON ARMÉ

Système Hennebique

CONSTRUIT DANS LES ENTREPOTS DE M. BARTHOD, A LAGNIEU

Nous donnons aujourd'hui la reproduction d'un plancher construit à Lagnieu, département de l'Ain, dans les entrepôts de M. Barthod, sous la direction de M. Babey, architecte, par M. Perret, entrepreneur à Belley, concessionnaire des brevets Hennebiques.

Ce plancher est calculé pour une surcharge de 300 kilogrammes par mètre carré.

Dans la partie la plus large du bâtiment, le hourdis de 0^m08 d'épaisseur est supporté par deux colonnes reliées par des poutres maîtresses de 0^m18 × 0^m25 de section sur lesquelles portent les poutrelles secondaires de 0^m15 × 0^m20, espacées de 1^m65. Dans la partie la plus étroite du bâtiment, les colonnes sont supprimées et les poutrelles secondaires qui ont une section de 18 × 25 et dont la portée maxima atteint 7^m20 reposent sur les deux murs de façade du bâtiment.

Les poutres maîtresses et les poutrelles secondaires sont toutes armées de quatre barres de sections différentes suivant les efforts respectifs de chacune de ces poutres.

Le hourdis est armé de quatre barres par mètre.

Les deux colonnes qui supportent les poutres maîtresses dans la partie la plus large du bâtiment ont une section de 0^m20 × 0^m20 elles reposent sur des semelles construites également en béton armé de 0^m80 × 0^m80 qui remplacent les allèges ordinaires en pierre et ne font travailler le sol qu'à 1 kil. 50 par mètre carré.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHONE

L'Enseignement professionnel du Rhône compte certainement parmi les œuvres lyonnaises les plus remarquables par le but utilitaire qu'elle poursuit et le succès qui va grandissant d'année en année.

Aussi notre journal, qui s'intéresse particulièrement aux questions lyonnaises, enregistre-t-il avec plaisir le trente cinquième exercice de cette Société.

La distribution des prix aux élèves, toujours plus nombreux, de cet enseignement a eu lieu dimanche 18 juin, au Grand-Théâtre, sous la présidence de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur.

Le soir, un grand banquet réunissait dans les salons Casati toutes les notoriétés de la ville de Lyon et les professeurs de l'enseignement professionnel sous la présidence de M. Mangini, président de la Société.

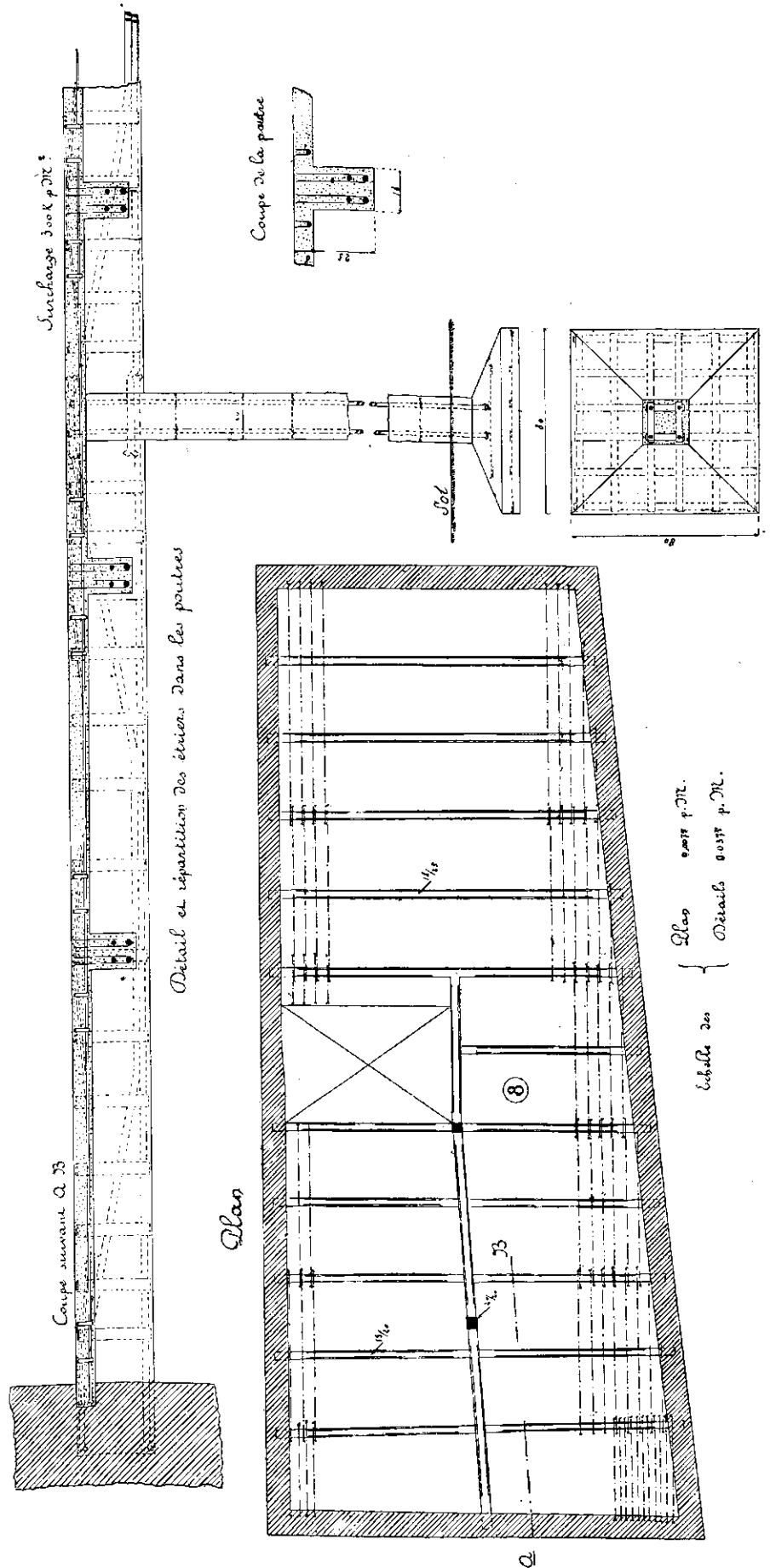
Au dessert, des toasts ont été portés par M. Le Roux, préfet du Rhône, M. Mangini, Liard, Compayré et Lang...

Le président de la Société, dans une causerie charmante pleine d'esprit et de bouhomie, dont seul il paraît avoir le secret, a retracé les débuts laborieux de la Société et célébré le triomphe d'aujourd'hui.

Notre Préfet, M. Le Roux, s'est révélé orateur de grand mérite et son discours d'un style châtié, dit en termes élevés, a charmé l'auditoire et soulevé des applaudissements chaleureux.

Il en a été de même des discours de MM. Liard, Compayré et Lang, ce dernier, directeur de l'enseignement professionnel, venant ajouter la note gaie dans un feu d'artifice pétillant de malice et d'esprit.

Enfin, la série des toasts a été dignement couronnée par une poésie vibrante en l'honneur de l'enseignement professionnel dite



par l'auteur, M. Busquet, avec toute la fougue et l'enthousiasme que le sujet comportait.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette pièce de poésie qui traduit si éloquemment les sentiments de la *Construction Lyonnaise* pour les directeurs et les élèves de l'enseignement professionnel et pour cette œuvre lyonnaise par excellence.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Salut ! noble devise, enivrante maxime,
Que nos aïeux, jadis, dans un geste sublime,
Au monde ont jeté sans retour !
Toi qui berces nos sens de ta douce magie
Et condenses dans une auguste trilogie
L'Honneur, la Concorde et l'Amour !

C'est toi que sur le Rhin, sur la Sambre et la Meuse
Emportaient dans les plis troués de leur vareuse
Ces fiers bataillons en sabots ;
Qui soutenais ces preux arrachés à la glèbe
Et de ces loqueteux, fils grandis de la plèbe,
Faisais des troupes de héros !

Et ces trois mots sacrés, vous les avez faits vôtres,
Vous les bons citoyens, vous les ardents apôtres
De la Science et du Progrès :
Car votre œuvre en entier tient dans cette devise
Qui résume à la fois, dans sa forme concise,
Votre but et votre succès !

Vous avez dit : « La vie est la rude bataille
Où le labeur étreint, broyés dans sa tenaille,
Nos frères en humanité,
Ne souffrons pas, amis, ce devoir nous incombe,
Que, sous le joug de fer, le travailleur succombe,
Pratiquons la Fraternité ! »

C'est pourquoi, prodiguant avec munificence
Le riche patrimoine et d'Art et de Science,
Fruit de vos labeurs quotidiens,
Vous conviez le peuple aux leçons de l'école
Pour qu'il puisse acquérir, instruit par la parole,
Le savoir, le premier des biens.

Le savoir, sans lequel l'homme courbe l'échine
Dans ce siècle de fer, brisé par la machine,
Désarmé devant le péril ;
Cet émancipateur de la bête de somme,
Grâce à qui l'ouvrier fait une tâche d'homme
Et commande en maître à l'outil.

Ainsi vous permettez à des couches nouvelles,
Au sang jeune et vermeil, de déployer ses ailes
Pour s'élever dans la cité ;
Et, dès lors, ce n'est plus une vaine chimère
Qu'on puisse par l'étude et le travail austère
Aspirer à l'Égalité !

Oh ! nous parlons ici de l'égalité juste,
Non de celle du lit où le brigand Procuste
Rompt les grands, étend les petits ;
Qui met au même rang le géant et le gnome,
Ne sait pas distinguer le Monde de l'atome
Et n'admet qu'un rayon : le gris !

Mais nos jeunes amis, à l'âme généreuse,
Réprouvent, dédaigneux, l'égalité trompeuse
Qui n'est pas le fruit du labeur ;
Il leur suffit que tous aient accès dans l'arène
Où chacun peut lutter sans faveur et sans haine
Et gagner le prix du vainqueur !

Vous dispensez ainsi l'instruction féconde
Sur laquelle il convient que tout travail se fonde
Sous peine de stérilité.
Et vous n'oubliez pas dans ce vaste programme
Nos sœurs, prenant en main la cause de la femme
En faveur de l'Égalité !

C'est pourquoi dans ce jour, nos bonnes camarades,
Sans qui nos réunions seraient un peu maussades,
Viennent dans ce brillant banquet
Apporter le souris qui sur leur lèvres brille
Et met un rayon d'or dans l'Air qui pétille,
Un parfum de plus au bouquet !

Où l'on doit admirer le bienfaisant génie
De ceux qui nous ont fait cette belle harmonie
De frères et de sœurs unis ;
Leurs noms sont dans nos cœurs, comme une symphonie
Vibrant de gratitude éternelle, infinie !...
Ne sont-ils pas bien définis ?

Certes, par le travail arrivés jusqu'au faite,
Vous n'imaginez pas que votre tâche est faite
Et regardez encore en bas ;
Là sont les travailleurs qui réclament de l'aide,
Vous leur montrez la voie où le mérite accède
Et vers eux vous tendez les bras !

Oui, vers les hauts sommets votre voix les appelle ;
Vous leur dites : « Montez, Amis, voici l'échelle
Se dressant dans l'immensité !
Élevez-vous, sortez de l'ombre de la plaine.
Pour gagner les régions de la clarté sereine
Où rayonne la Liberté ! »

Or donc votre œuvre est grande ainsi que la devise
Qui de ses mots sacrés lui sert de triple assise,
Monument trois fois cimenté,
Où nos concitoyens, dans la vertu civique,
Se forment pour l'honneur et de la République
Et de notre belle Cité !

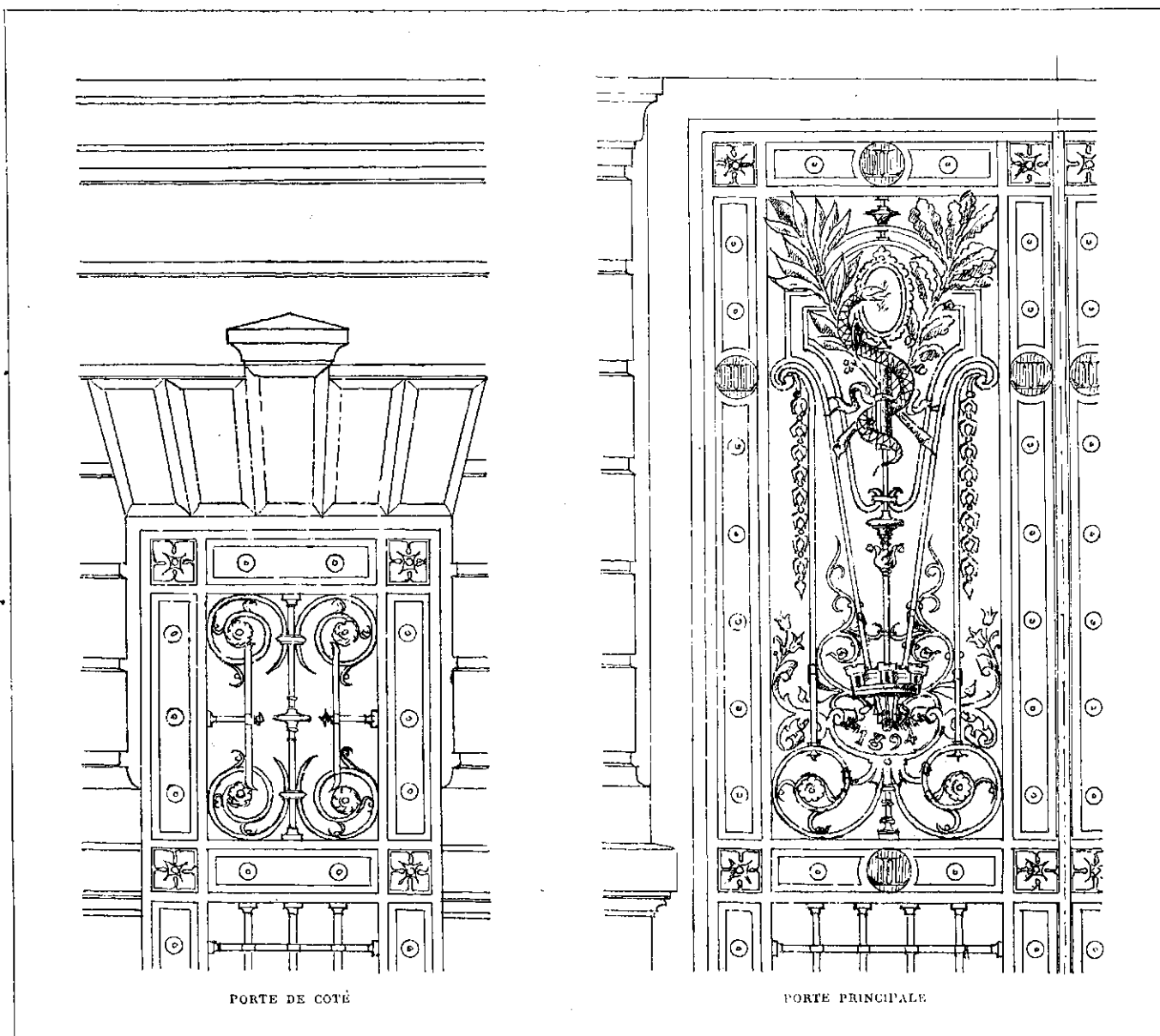
GRILLES

DE L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Notre gravure représente l'un des vantaux de la porte principale de l'École du Service de Santé militaire, avenue des Ponts. C'est un important édifice qui a été construit par M. Hirsch, architecte en chef de la Ville, qui s'était adjoint M. Dubuisson, architecte attaché à l'agence de l'École. Cette grille complète l'imposant ensemble de

La Grève des Menuisiers

Les ouvriers menuisiers ont repris cette semaine le travail sur les bases accordées par la Commission patronale et publiées par voie d'affiches. Mais une maison où le travail n'avait pas cessé pendant toute la durée de la grève ayant été mise à l'index, les patrons se sont réunis à la Chambre syndicale et, conformément à



GRILLES DE L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

la façade ; elle est d'un élégant dessin où figurent le caducée, attribut du Service de Santé, et la couronne murale de la ville, au-dessus d'un cartouche portant la date de la construction ; elle est en fer forgé, avec parties ornementales en tôle estampée rehaussée d'or ; M. Burnichon, entrepreneur de serrurerie, 48, rue Robert, l'a exécutée avec plein succès et en a fait une œuvre véritablement artistique ; avant d'être mise en place, elle a figuré à notre Exposition de 1894, où elle avait été très remarquée. La porte de côté, dans le même style, mais d'une grande simplicité, possède aussi un cachet ornemental qui mérite que nous la reproduisions également, comme spécimen de nos travaux d'art à Lyon.

leurs résolutions antérieures, ont pris la décision suivante qui a été communiquée à la presse :

Les maîtres menuisiers de Lyon et de la banlieue, réunis en Assemblée générale le 29 juin 1899, à 3 heures, pour examiner la situation actuelle de la grève :

Considérant que la rentrée des ouvriers doit s'effectuer normalement et sans arrière-pensée, s'engagent à n'occuper aucun des ouvriers n'ayant pas été présents au travail mardi matin 27 courant, avant que l'index mis sur la maison Pardon soit levé. Ils rendent les ouvriers responsables, n'étant pas au travail à cette époque, des conséquences de la mesure qu'ils prennent avec regret.

Les conditions offertes aux ouvriers et publiées par voie d'affiches le 15 juin sont maintenues en entier. Les patrons s'en rapportent toujours à l'esprit de sagesse de la corporation ouvrière pour mettre fin à un état de choses très préjudiciable à tous.

A PROPOS du Monument Pierre Dupont

L'article que nous avons publié dans notre numéro du 16 mai sur le monument Pierre Dupont qui venait d'être inauguré, nous a valu la lettre suivante du Président de la Commission de ce monument. Bien que nous n'ayons pas dépassé notre droit de critique pour une œuvre publique nous nous faisons un devoir d'insérer comme il le demande sa communication :

Lyon, le 29 juin 1899.

Monsieur le Directeur du journal *la Construction lyonnaise*,

On me communique très tardivement le numéro de votre journal du 16 mai dernier, dans lequel je lis une critique fort acerbe du Monument de Pierre Dupont.

Sans m'arrêter à des appréciations que justifient sans doute l'autorité, le savoir et l'expérience de leur auteur qui a tort de cacher sa notoriété sous un pseudonyme, il m'appartient de relever les reproches adressés à la Commission d'avoir laissé défigurer et « estropier » le projet de Gaspard André dont vous publiez le premier croquis. J'apprendrai donc à M. Pierre Midhure (?) que le monument exécuté sous la direction de M. Hirsch, architecte en chef de la Ville, n'est que la reproduction exacte d'une maquette faite par M. Suchetet, en collaboration avec M. G. André, dans son domicile, avenue de Saxe, 82.

Cette maquette avait précisément pour but de modifier et de rectifier les proportions et les mouvements des personnages, afin de les rendre possibles au point de vue de l'exécution.

Le tout a été accepté, je le répète, par M. André lui-même dont la Commission avait à cœur de respecter les intentions. Vous pouvez juger par là de la valeur des critiques et des reproches de M. Midhure.

En vous priant d'insérer cette lettre rectificative dans le prochain numéro de *la Construction lyonnaise*, agréez mes civilités et mes remerciements.

COSTE-LABAUME,

Président de la Commission du Monument
Pierre Dupont.

Notre collaborateur Pierre Midhure, auteur de l'article incriminé, nous prie à son tour d'ajouter les quelques explications suivantes indispensables pour éviter toute confusion.

Nous savons parfaitement, comme le dit M. le Président de la Commission du monument Pierre Dupont, qu'une maquette a été faite par M. Suchetet en collaboration avec M. G. André, dans son domicile, avenue de Saxe, 82; mais nous savons aussi, et cela de bonne source, que cette maquette ne différait pas sensiblement du projet primitif, qu'a reproduit *la Construction lyonnaise*.

La maquette à laquelle M. le Président de la Commission fait allusion doit être celle que M. Suchetet exécuta plus tard, après la mort de M. G. André, et dans laquelle il apporta les modifications que je me suis permis de ne pas trouver très heureuses. La *Revue du siècle* a d'ailleurs publié une reproduction de cette maquette dans son numéro de novembre 1897. Nous serions donc parfaitement d'accord avec M. le Président de la Commission s'il a voulu dire que l'exécution n'est que la reproduction exacte de cette dernière maquette.

Quant à la première maquette, celle précisément qui fut exécutée sous la direction de l'architecte G. André, nous regrettons de n'avoir pu nous en procurer une photographie, et nous serions très reconnaissant à notre honorable contradicteur s'il pouvait nous communiquer ce document que nous nous ferions un plaisir de publier afin de mettre les choses au point, sans contestation possible. Si nous devons alors atténuer quelque-unes de nos critiques, nous le ferions bien volontiers et de fort bonne grâce. P. M.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête. — *Elargissement de la rue de Trion (côté Nord-Est), entre la place de ce nom et la gare du funiculaire de Saint-Just.*

— Cette enquête a pour but :

- 1° D'obtenir, pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquiescer soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les immeubles compris dans le projet ;
- 2° De comprendre dans l'expropriation, des portions d'immeuble, pour être réunies à des délaissés communaux impropres à recevoir des constructions salubres.

Les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 23 juin 1899, à la Mairie du V^e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra à ladite Mairie, pendant trois jours, les 11, 12 et 13 juillet de midi à 4 heures du soir, les déclarations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Enquête. — Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtenir l'autorisation de vendre de gré à gré, au prix total de 8400 francs, une parcelle de terrain d'une superficie de 48 mètres carrés, comprise dans la masse n° 156 aux Broteaux.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du VI^e arrondissement, pour être communiquées, pendant huit jours, à compter du lundi 3 juillet 1899, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Un Commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mardi 11 juillet 1899, de midi à 4 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet de vente.

Commission du « Vieux Lyon ». — Dans la réunion tenue le 6 juin, M. Jamot, qui avait précédemment offert un portefeuille contenant la reproduction photographique des niches existant aux angles des rues, présente une seconde collection : la reproduction des vieilles enseignes encore existantes.

M. Gourju soumet à la Commission plusieurs épreuves de clichés, représentant d'anciens états de la Ville dont il serait facile d'obtenir des tirages.

D'autre part, M. George fait connaître le résultat de la Sous-Commission spéciale, qui a été chargée d'étudier la création d'un album, où seraient reproduites les habitations ou parties d'habitations intéressant l'art et l'histoire locale.

Des épreuves, établies à titre d'échantillons, sont soumises à la Commission, avec dimensions et prix.

Il sera statué à cet égard, aussitôt que le crédit nécessaire aura été mis à la disposition de la Commission du « Vieux Lyon ».

Les membres de cette Commission sont tous munis d'une carte d'identité, afin de leur faciliter l'accès des maisons dans les recherches qu'ils auraient à faire.

Les succès de nos compatriotes. — Le Congrès des architectes, qui se tient à Brest, a rendu les décisions suivantes dans le concours des élèves architectes :

Le premier prix, une bourse de voyage de 300 francs, une médaille d'or et un diplôme a été attribué à M. Jules Dubuisson, de Lyon ; le second prix, une médaille d'argent avec diplôme, a été attribué à M. Georges Gay-Belisle, de Limoges ; une médaille

d'argent avec diplôme, offerte par la Société centrale des architectes a, de plus, été décernée à M. Dubuisson.

En outre, le Congrès a décidé d'accorder des médailles en argent à MM. Pillard, commis architecte à Rouen, et Bonnot, commis architecte à Lyon, pour leurs longs et bons services dans la même maison.

D'autre part, parmi les récompenses décernées par la Société des architectes français, nous remarquons les suivantes :

Architecture privée, grande médaille d'argent, M. ROGNAT Louis, architecte à Lyon ; — *Personnel auxiliaire des archives*, M. DUBUISSON Jean-Baptiste-Lucien, commis architecte à Paris.

Concours d'Inventeurs. — *Recherche d'appareils de sécurité pour voies ferrées.* — Le concours organisé par la Société des Inventeurs réunis de Lyon est à la veille de la clôture; quelques jours à peine nous séparent des opérations du jury qui commencera à fonctionner le 10 juillet; les récompenses seront distribuées le 12 juillet, au cours de la fête-conférence qui sera donnée au Palais du Commerce (salle des réunions industrielles). Les auteurs de projets sont invités à participer à ce concours où les nombreux prix et avantages seront un réel encouragement pour les inventeurs. Le coût de l'inscription est de 5 francs. S'adresser au siège de la Société des Inventeurs, 12, rue d'Algérie, au premier, Lyon.

Congrès international de l'enseignement du dessin. — L'enseignement du dessin préoccupe à juste titre toutes les nations et des efforts considérables ont été faits pour l'organiser et le généraliser.

Sur l'initiative de l'Association amicale des Professeurs de dessin de la ville de Paris, un Congrès international de l'Enseignement du Dessin a été institué à Paris, par arrêté ministériel en date du 19 décembre 1898, et une Commission d'organisation de trente membres a été nommée à l'effet d'en préparer le programme et de recueillir les adhésions.

Ce Congrès se réunira à Paris du 29 août au 1^{er} septembre 1900 au Palais des Congrès.

Il sera divisé en trois sections d'étude : 1^o Enseignement général ; 2^o Enseignement technique ; 3^o Enseignement spécial.

Seront membres du Congrès toutes les personnes qui auront envoyé leur adhésion avant l'ouverture de la session, et acquitté la cotisation dont le montant est fixé à dix francs.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à Madame Luisa Chatrousse, secrétaire générale, 117, boulevard Saint Germain, à Paris (siège de la Commission d'organisation).

Changement de domicile. — MM. Charles Alex et Pierre Boucher ont transféré leur cabinet d'architecture *rue Molière*, 80, près de la Préfecture.

Les assurances contre les responsabilités des architectes en Belgique. — Nous lisons dans un de nos confrères de Bruxelles :

« Deux accidents survenus, il y a quelque temps, dans des bâtiments en construction, et pour lesquels les architectes ont été mis en cause, ont donné à penser à certaines compagnies d'assurances qu'il y avait là une source nouvelle de petits profits à exploiter, et leurs agents vont soumettre aux architectes une nouvelle combinaison, pour couvrir leur responsabilité civile.

« La prime à payer varie suivant la valeur des travaux à exécuter et suivant l'importance des dommages-intérêts éventuels à encourir. Par exemple, pour une prime annuelle de 40 francs, la Compagnie offre de supporter, le cas échéant, tous les frais de procédure, de condamnation ou de transactions qui peuvent être encourus dans l'exercice de la profession d'architecte. »

Une femme architecte. — Une haute et puissante société savante anglaise, d'un accès généralement difficile — l'Institut royal des architectes de la Grande-Bretagne, — vient d'ouvrir ses portes toutes grandes à une femme architecte, miss Ethel Mary Charles,

C'est la première femme qui obtient une semblable distinction. Miss Charles a été admise à une très forte majorité. Elle exerce sa profession depuis 1893 et s'adonne spécialement à la construction des églises et des écoles.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} au 23 juin.

LYON

Rue Rachais, à côté de l'usine de la Buire. — Maison de rapport, 4 étages. Prop., MM. Charles et Jean Leschino, grande rue Monplaisir, 78. Arch., M. Tony Blein, cours de la Liberté, 74.

Chemin Saint-Isidore, 49. — Villa. Prop., M^{me} Jacquin, rue Charlet, 42. Arch., M. Ernest Boyer, cours Gambetta, 55.

Angle des rues Raulin et de la Méditerranée. — Maison de rapport, 4 étages. Prop., M. Durand, 112, rue Corne-de-Cerf. Arch., M. L. Fanton, rue Duguesclin, 101.

Rue Masséna, 49. — Maison de rapport, 4 étages. Prop., M. Champallier, cours Vitton, 27. Arch., M. Duret, boulevard des Brotteaux, 46.

Rue Sainte-Genève, 33. — Exhaussement de maison, 4 étages au lieu de 2. Prop. et arch., M. Duret, boulevard des Brotteaux, 46.

Rue d'Inkermann, 30, sur cour. — Maison de rapport. Prop., M^{lle} Seire, rue d'Inkermann, 30. Arch., M. Duret, boulevard des Brotteaux, 46.

Chemin de la Guillotière à Saint-Priest. — Villa. Prop., M. Gonnard, lieu. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

Grande rue de Cuire, 60. — Démolition d'une maison et reconstruction. Maison 3 étages. Prop., M. Legros, entrepreneur. Arch., M. Tarchier, rue Mercière, 34.

Rue de Trion, 89. — Bâtiment (annexe). Prop., M. Debry, rue de Trion, 89. Entrep., M. Desbœuf, rue de Trion, 81.

Avenue Thiers, terrain des hospices. — Maison d'habitation. Prop., M. Benoit, place du Perron, 1.

Rue Saint-Cyr, 49. — Exhaussement d'un étage. Prop., M. Binet. Entrep., M. Pénelon, rue du Tunnel, 29.

Rue du Commandant-Faurax. — Maison d'habitation. Prop., M. Mar-seault. Entrep., M. Bellat, 139, rue Sully.

Rue du Commandant-Faurax. — Bâtiments pour entrepôts sur cour. Prop., M. Prudhomme. Entrep., M. Bellat, rue Sully, 139.

Cours Suchet et rue Delandine. — Bâtiments pour hangar. Prop., Société lyonnaise des anciennes brasseries Riack. Entrep. M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228.

Cours Richard-Vitton, 29. — Maison d'habitation. Prop., Mandacron.

SAINT-ÉTIENNE

Cabinet de M. RISPAL, rue Chapelon, 14.

Rue Desjoyaux. — Exhaussement de maisons. Prop., M. Jossierand, rue du Grand-Gonnet, 39.

Rue des Houillères. — Maison. Prop., M^{me} veuve Cornillon, route de Saint-Chamon 1, 48.

Rue Richlandière. — Maison. Prop., M. Marcellin Brun, rue de la Montat, 82.

Rue Bourgneuf, 35. — Maison à exhausser. Prop., M^{me} veuve Bourg, rue Bourgneuf, 35.

Rue Saint-Roch, 100. — Maison d'habitation. — Prop., M. Louison, rue Saint-Roch, 100.

Chemin du Rey. — Maison. Prop., M. Duliège, rue de Lyon, 85.

Rue Croix-de-Mission, 6. — Exhaussement d'une maison. Prop., M. Teyssier, même lieu.

Rue Sainte-Barbe, 10. — Maison à reconstruire. Prop., M. Chauvet, place Sainte-Barbe, 8.

Rue Paillan. — Ecole privée. Prop., M. Couvert, curé, rue de l'Eglise-Saint-Ennemond.

Rue d'Annonay, 30. — Maison d'habitation. Prop., M. Delabre, rue Saint-Paul, 8.

Rue Vieille-de-Champagne, 11. — Agrandissement d'immeuble. Prop., M. Chambert, rue Vieille-de-Champagne, 11.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Jeudi 22 juin. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Vente par adjudication publique, des matériaux à provenir de la démolition de divers immeubles de la grande rue de la Croix-Rousse et acquis en vue de l'élargissement. Pas de résultat. aucun soumissionnaire ne s'étant présenté.

Jura. — 22 juin. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Cou-

ance. Construction d'une halle aux blés. Montant des travaux, 36 369 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Treille, prix du devis. — Roussel, 2 p. 100. — Jacquemin, 0,85 p. 100. — Hervet, 4 p. 100. — Adjud., M. Ducourthial, à Lons-le-Saunier, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Nevy-sur-Seille. Construction de fontaines. Montant des travaux, 38.148 fr. 29. Soumissionnaires : MM. Sibbut, 5 p. 100 d'augm. — Boisson, 8,50 p. 100 — Espirat, 11,65 p. 100. — Faure, 8,36 p. 100. — Buzzini, 8,27 p. 100. — Hériet, 4 p. 100. — Adjud., M. Treille, à Aureau, 13,15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Lons-le-Saunier. Aménagement de l'école maternelle. Montant des travaux, 15.000 fr. Soumissionnaires : MM. Humbert aîné, 7,46 p. 100. — Giraud, 6,10 p. 100. — Ducourthial, 5 p. 100. — Fage, 8,75 p. 100. — Adjud., M. Jacquemin, à Lons-le-Saunier, 16,13 p. 100 de rabais. 4^e lot. Montfleur. Construction d'une flèche à l'église. Montant des travaux, 9.938 fr. 45. Soumissionnaires : MM. Leroux, 9,35 p. 100. — Guillot, 1,55 p. 100. — Adjud., M. Fauchoux, à Dôle, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Lons-le-Saunier. Chemin vicinal ordinaire n° 6. Construct d'aqueduc. Montant des travaux, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bertin, 5 p. 100. — Giraud, 5,20 p. 100. — Landon frères, 1,40 p. 100. — Marguet, 5,15 p. 100. Espirat, 6 p. 100. Adjud., M. Trossy, à Montmorot, 10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ruffey. Construction de barrages d'irrigation. Montant des travaux, 1.809 fr. Soumissionnaires : MM. Giraud, 5,12 p. 100. — Trossy, 6 p. 100. — Adjud., M. Bruzza, à Auffy, 14 p. 100 de rabais.

Jura. — 22 juin. — *Préfecture.* — Tramway d'Orgelet à Arinthod. — 1^{er} lot. Rectification des courbes au kil. 4. Montant des travaux, 18.200 fr. Soumissionnaires : MM. Reussel, 15 p. 100. — Mouchiroud, 15 p. 100. — Savoya, 14 p. 100. — Razel, 12 p. 100. Adjud., M. Laporte, à Saint-Claude, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Déviation d'Ugna-Savigna. Montant des travaux, 40.000 fr. Soumissionnaires : MM. Mouchiroud, 8 p. 100. — Secrétain frères, 8 p. 100. — Paccud père et fils, 9 p. 100. — Roquenaud, 12 p. 100. — Dumas, 9 p. 100. Adjud., M. Laporte, 17 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Déviation d'Arinthod. Montant des travaux, 65.000 fr. Soumissionnaires : MM. Ducourthial, 11 p. 100. — Lardon, 9 p. 100. — Roquenaud, 15 p. 100. — Laporte, 14 p. 100. — Paccud père et fils, 12 p. 100. — Secrétain frères, 10 p. 100. — Adjud., M. Boutte, à Saint-Claude, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Fournitures de traverses et bois spéciaux. Montant des travaux, 62.000 fr. Soumissionnaires : MM. Piquet, 3 p. 100. — Plasson et Baudry, 1 p. 100. — Adjud., M. Bouvet fils, à Salins, 4 p. 100 de rabais.

Loire. — 24 juin. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'une maison de concierge au cimetière de Montaud. Mont. des travaux, 17.740 fr. 71. Soumissionnaires : MM. Janicaud et Florand, 13 p. 100. — Bonnardel, 12 p. 100. — Société des plâtriers, 12 p. 100. — Laforge, 11 p. 100. — Fayolle et Botte, 10 p. 100 d'augm. Non adjugé, le minimum était le prix du devis.

Saône (Haute-). — 16 juin. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Mont-Saint-Léger. Chem. vicin. ordin. n°s 4 et 3. Construction sur 530 mètres. Montant des travaux, 4.387 fr. 32. — Adjud., M. Eugène Jardel, à Ray sur-Saône, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Frasnès-le-Château. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 9. Montant des travaux, 4.439 fr. 35. Adjud., M. Louis Benque, à Bucey-les-Gy, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Chargy. Agrandissement du cimetière. Mont. des travaux, 4.600 fr. 59. Adjud., M. Guillaïn, à Arc-les-Gray, 15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Vereux. Réparations aux édifices. Montant des travaux, 3.309 fr. 40. Adjud., M. Guillemin, 9 p. 100 de rabais. — 5^e lot. La Chapelle-Saint-Quillain. Agrandissement de classe. Montant des travaux, 3.951 fr. 59. Adjud., M. Henri Coquibus, à Brésilly, 14 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Montagney. Construction d'un pavillon, logement de l'instituteur. Montant des travaux, 5.934 fr. 50. Adjud., M. Alexandre Jardel, 9 p. de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 19 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Ch. gr. comm. 1 bis Entret. et grosses réparations, pendant six années, à partir de 1900, sur les circonscriptions de : Saint-Symphorien-sur-Coise. Somme à valoir, 1.396 fr. Total, 13.000 fr. Caut., 100 fr. — 2^e lot. Ch. gr. com. 2 bis. Fontaines-sur-Saône. Somme à valoir, 2.381 fr. 40. Total, 15.000 fr. Cautionnement, 105 fr. — 3^e lot. Ch. gr. com. 2 bis. Neuville-sur-Saône. Somme à valoir, 5.451 fr. 40. Total, 28.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Ch. gr. com. 3 bis. L'Arbresle. Somme à valoir, 3.325 fr. 50. Total, 33.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Ch. gr. com. 3 bis. Saint-Laurent-de-Chamousset. Somme à valoir, 2.922 fr. Total, 20.000 fr. Cautionnement, 230 fr. — 6^e lot. Ch. gr. com. 3 bis. Saint-Symphorien-sur-Coise. Somme à valoir, 453 fr. Total, 4.500 fr. — 7^e lot. Ch. gr. comm. 9 bis. Lyon. Somme à valoir, 716 fr. Total, 5.000 fr. — 8^e lot. Ch. gr. comm. 9 bis. Villeurbanne. Somme à valoir, 3.435 fr. 70. Total, 20.800 fr. Cautionnement, 145 fr. — 9^e lot. Ch. gr. comm. 10 bis. Saint-Genis-Laval. Somme à valoir, 1.267 fr. 60. Total, 10.000 fr. — 10^e lot. Ch. gr. comm. 11 bis. Villeurbanne. Somme à valoir, 1.828 fr. 20. Total, 12.000 fr. — 11^e lot. Ch. gr. comm. 12 bis. Lyon. Somme à valoir, 2.500 fr. Total, 16.000 fr. Cautionnement, 115 fr. — 12^e lot. Ch. gr. comm. 12 bis. Villeurbanne. Somme à valoir, 457 fr. 80. Total, 4.500 fr. — 13^e lot. Ch. gr. comm. 13 bis. Limonest. Somme à valoir, 4.196 fr. 20. Total, 34.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 14^e lot. Ch. gr. comm. 13 bis. La Demi-Lune. Somme à valoir, 890 fr. 80. Total, 10.000 fr. — 15^e lot. Ch. gr. comm. 13 bis. Saint-Genis-Laval. Somme à valoir, 4.231 fr. 90. Total, 28.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 16^e lot. Ch. gr. comm. 13 bis. Mornant. Somme à valoir, 7.139 fr. 80. Total, 40.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 17^e lot. Ch. gr. comm. 14 bis. Neuville-sur-Saône. Somme à valoir, 6.731 fr. 20. Total, 28.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 18^e lot. Ch. gr. comm. 14 bis. Limonest. Somme à valoir, 3.881 fr. 30. Total, 29.000 fr. Cautionnement, 210 fr. —

19^e lot. Ch. gr. comm. 16 bis. La Demi-Lune. Somme à valoir, 3.170 fr. 40. Total, 27.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 20^e lot. Ch. gr. comm. 16 bis. Vaugneray. Somme à valoir, 4.081 fr. 60. Total, 40.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 21^e lot. Ch. gr. comm. 17 bis. Saint-Symphorien-sur-Coise Somme à valoir, 3.288 fr. 50. Total, 50.000 fr. Cautionnement, 390 fr. — 22^e lot. Ch. gr. comm. 17 bis. Saint-Genis-Laval. Somme à valoir, 5.178 fr. Total, 27.000 fr. Cautionnement, 190 fr. — 23^e lot. Ch. gr. comm. 17 bis. Givors. Somme à valoir, 1.074 fr. 90. Total, 18.000 fr. Cautionnement, 140 fr. — 24^e lot. Ch. gr. comm. 18 bis. Lyon. Somme à valoir, 1.025 fr. Total, 6.500 fr. — 25^e lot. Ch. gr. comm. 2 bis, 9 bis, 10 bis, 11 bis, 12 bis, 13 bis, 17 bis, 18 bis. Entretien, grosses réparations et rechargements en porphyre de Brouilly, pendant six années, à partir de 1900, sur les circonscriptions de Lyon, Fontaines-sur-Saône, Saint-Genis-Laval et Villeurbanne. Somme à valoir, 23.832 fr. 60. Total, 300 000 fr. Cautionnement, 2.300 fr. — 26^e lot. Ch. gr. comm. 1, 21, 2 bis, 9 bis, 11 bis, 12 bis, 18 bis. Ch. int. comm. 5. 7. 45. Entretien et réparations, pendant six années, à partir de 1900, des chaussées pavées, rigoles, caniveaux et bordures de trottoir, sur les circonscriptions de Lyon et Villeurbanne. Somme à valoir, 9.180 fr. 90. Total, 45.000 fr. Cautionnement, 375 fr. — 27^e lot. Ch. gr. comm. 1. Etablissement de bordures et rigoles en cailloux roulés entre le bourg de Caluire et la limite de Fontaines-sur-Saône. Somme à valoir, 143 fr. 24. Total, 4.500 fr. Cautionnement, 145 fr. — 28^e lot. Ch. gr. comm. 9 bis, 29. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon et d'une rigole en vieux pavés d'échantillon sur la commune de Lyon. Somme à valoir, 676 fr. 50. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 29^e lot. Ch. gr. comm. 11 bis. Réparation des trottoirs et caniveaux et établissement d'un javage en pavés d'échantillon le long des caniveaux, sur la commune de Villeurbanne. Somme à valoir, 312 fr. 75. Total, 3.300 fr. Cautionnement, 100 fr.

Les devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés à la Préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures.

Ain. — Dimanche 9 juillet, 2 h. — *Mairie de Chariv.* — Travaux communaux. Construction d'une fosse pour la porcherie. Montant des travaux, 2.694 fr. 47.

Renseignements à la mairie.

Drôme. — Samedi 15 juillet, 2 h. — *Mairie de Montélimar.* — Reconstruction des écoles laïques, primaire et supérieure de filles de Montélimar, rue Bouverie. — 1^{er} lot. Terrassements, déblais, maçonnerie, charpente et couvertures. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et papiers de tenture. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Serrurerie et ferronnerie. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Vitrerie, ferblanterie. Cautionnement, 50 fr.

Visa quatre jours avant l'adjudication par l'architecte et le maire de Montélimar.

Renseignements au bureau de l'architecte voyer.

Drôme. — Samedi 15 juillet, 2 h. — *Mairie de Montélimar.* — Construction d'un hôtel des postes et des télégraphes à Montélimar. — 1^{er} lot. Terrassements, déblais, maçonnerie, charpente et couverture en tuiles. Caut., 1 000 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Serrurerie et ferronnerie. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et papiers de tenture. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Vitrerie, ferblanterie, plomberie, couvertures en ardoise et zinc, distributions d'eau et de gaz et appareils de chauffage. Cautionnement, 190 fr.

Visa quatre jours avant l'adjudication par l'architecte et le maire.

Renseignements à la mairie, bureau de l'architecte.

Jura. — Jeudi 13 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Cesancey. Agrandissement de l'école des garçons. Mont., 8.612 f. 63. A valoir, 717 fr. 14. Total, 9.329 fr. 77. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Le Pin. Amélioration du régime des eaux. Montant, 4.329 fr. — A valoir, 454 fr. 55. Total, 4.783 fr. 55. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Clairvaux. Réparation du presbytère. Montant, 2.535 fr. 63. A valoir, 337 fr. 59. Total, 2.873 fr. 22. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Ruffey. Aménagement du logement de l'instituteur. Montant, 1.671 fr. 68. A valoir, 148 fr. 07. Total, 1.819 fr. 75. Cautionnement, 60 fr.

Auteurs des projets : 1^{er}, 2^e et 3^e lots, M. Roussau, architecte à Lons-le-Saunier ; 4^e lot, M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier.

Visa par les auteurs du projet huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 13 juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1^{er} lot. Route n° 5 Reconstruction de murs de soutènement aux abords des points 98 k. 2, 98 k. 3, 99 k. 5, 102 k. 850 et 103 k. 150. Montant, 16.953 fr. 84. A valoir, 2.046 fr. 16. Total, 19.000 fr. Cautionnement provisoire, 280 fr. définitif, 560 fr. — 2^e lot. Route n° 72. Ounans, Chamblay, Eleux et Villers-Farlay. Plantations d'arbres entre les points kilométriques 4 k. et 11 k. 050 m., sur 7.050 m. Montant, 2.549 fr. 35. A valoir, 450 fr. 65. Total, 3.000 fr. Cautionnement provisoire, 96 fr. définitif, 96 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. Barrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Vallière, 6, à Lons-le-Saunier.

Renseignements : 1^o à la préfecture (2^e division) ; 2^o dans les bureaux de M. Casset, ingénieur ordinaire à Dôle, pour le 2^e lot ; 3^o dans les bureaux de M. Claudet, ingénieur ordinaire à Lons-le-Saunier, pour le 1^{er} lot.

Loire. — Mercredi 19 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux de vitrerie à exécuter au nouvel hôtel de préfecture à Saint-Etienne, évalués à 9.218 fr. 10. Cautionnement, 560 fr.

Les pièces du projet sont déposées à la préfecture (2^e division), et chez MM. Huguet et Delorme, architectes, 125, rue de Vendôme, Lyon.

Loire. — Dimanche 16 juillet, 11 h. — *Mairie de Cordelle.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Cordelle à Saint-Paul-de-Vézelin. Constr. entre le hameau de Mar et le chemin d'int. com. n° 55, sur 1.976 m. Terrassements. Montant, 7.447 fr. Chaussée. Montant, 4.639 fr. Ouvrages d'art. Montant, 2.718 fr. Total, 14.804 fr. A val., 536 fr. Total général, 14.800 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa par M. l'agent voyer cantonal de Saint-Symphorien-de-Lay, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements dans les bureaux de M. l'Agent-voyer cantonal de Saint-Symphorien-de-Lay.

Loire. — Dimanche 9 juillet, 10 h. — *Mairie de Perreux.* — Chemin vicinal ordinaire n° 16, du haut du bourg au cimetière. Construction du chemin entre le chemin vicinal ordinaire n° et la route départementale n° 8, sur une longueur de 622 mètres. Terrassements, 2.854 fr. Chaussée, 1.693 fr. Ouvrages d'art, 493 fr. Somme à valoir, 3.0 fr. Montant des travaux, 5.350 fr. Cautionnement, 200 fr.

La communication des pièces du projet aura lieu dans les bureaux de M. l'Agent voyer cantonal de Perreux, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Saône-et-Loire. — Lundi 10 juillet, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Sagy. Ch. d'int. comm. n° 35, des Gallands à Maître-Camps. Constr. d'un pont en maçonnerie sur la Vallière et exhaussement du ch. sur 270 m. Mont., 39.500 fr. A val., 5.000 fr. Total, 44.500 fr. Caut., 1.300 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. 2^e lot. Sagy. Ch. de petite com. n° 20 de Sagy à Sainte-Croix. Const. sur 1.850 m. entre le ch. d'int. com. n° 35 et le ch. vic. ord. n° 3. Mont., 16.391 fr. 93. A val., 2.308 fr. 07. Total, 18.700 fr. Caut., 500 fr. — 3^e lot. Ormes. Chemin de petite com. n° 8, d'Ormes à Simandre. Constr. sur 1.467 m. entre le ch. vic. ord. n° 3 et Simandre. Mont., 13.532 fr. 19. A val., 951 fr. 16. Total, 14.483 fr. 35. Caut., 500 fr. — 4^e lot. Sainte-Croix. Ch. de petite com. n° 5 et 6, de Lavy et de Courfoulot. Achèv. de l'empierrement sur 1.500 m. Mont., 8.317 fr. 59. A val., 432 fr. 50. Tot., 8.750 fr. Caut., 275 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'agent-voyer en chef ou l'agent-voyer d'arrondissement.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Jeudi 13 juillet, 1 h. — *Mairie de Charnay-lès-Mâcon.* — Travaux sur chemins vicinaux. Charnay-lès-Mâcon. Elarg. du ch. vic. ord. n° 1, entre la route nat. n° 79 et la Serve-de-l'Ange. Mont., 1.258 f. 16. A val., 341 fr. 84. Tot., 1.600 fr. — Elarg. du ch. vic. ord. n° 4, entre la route nat. 79 et la limite de Prissé-Charnay. Mont., 4.940 fr. 99. A valoir, 1 059 fr. 01. Total, 6.000 fr. Total général, 7.600 fr. Caut., 240 fr.

Visa par l'ingénieur huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi, 21 juillet, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Travaux d'amélioration des passages de Gigny, la Mare-Jandeau, la Seille et la Mothe. Montant des travaux, 102.650 fr. 50. A valoir, 7.349 fr. 50. Total, 110.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication, par M. H. Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours du Midi, 21, à Lyon.

Renseignements : 1^o à la préfecture (3^e division); 2^o dans les bureaux de M. Variot, sous-ingénieur, à Chalou-sur-Saône.

Ministère de la Guerre. — Lundi 19 juillet, 2 h. — *Besançon.* — Salle du Saint Esprit. Génie. Chefferie de Besançon. Travaux à exécuter dans la place de Besançon pour la reconstruction en maçonnerie d'une baraque du casernement éventuel au quartier C. A. Brun (de la Butte) jusqu'à complet

achèvement. — 1^{er} lot Terrassements, maçonneries, pavages, poteries, travaux en ciment. Montant des travaux, 7.600 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie. Montant des travaux, 3.200 fr.

Renseignements dans les bureaux de la chefferie du génie à Besançon.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Piatte et Dumètre, siège social, route de Bordeaux, 58, à Tassin-la-Demi-Lune. Entreprise de travaux de maçonnerie. Dissolution du 1^{er} juin 1899. La liquidation sera faite par les deux associés qui exerceront désormais séparément leur industrie.

Lyon. — Société anonyme des scieries de Bellegarde, rue du Château, 71. Dissol. à partir du 20 mai. Liquid., M. Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 34, 14 juin.

Saint-Etienne. — Société Bertotto et Pozzetto, entr. de travaux et plâtrerie, 31, rue Michelet. Liquid. les associés 30 mai.

En Vente : IMPRIMERIE A. REY, 4, Rue Gentil

LOI ET DÉCRETS

SUR LES ACCIDENTS

AFFICHAGE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES ATELIERS

à partir du 1^{er} Juillet 1899

LES DEUX PLACARDS, FORMAT 50 X 65, PAPIER FORT

Prix dans notre Bureau 50 centimes

Par Poste 65 —

La Loi et les Décrets en brochure : 50 cent. — Par poste : 65 cent.

SPECTACLES

Concerts Bellecour. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, orchestre de la ville sous la direction de M. Farges. Les mardi, vendredi et dimanche, grandes fêtes artistiques, avec les concours d'artistes du chant. L'installation de la lumière électrique dans l'enceinte du concert donne un aspect très agréable aux promeneurs et très animé. Abonnements pour toute la saison 12 francs. — S'adresser à l'Agence Fourrier.

Tour métallique de Fourvière par la ficelle de Saint-Just — Ascension tous les jours de 6 heures du matin à 6 heures du soir : un des plus beaux panoramas du monde. Ascenseur. Prix 1 franc.

Concert de l'Horloge, 137 à 145, cours Lafayette. — Tous les soirs, spectacle concert. Nombreuses attractions.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 208 6

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabr. de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudin, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Crage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de l'ouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freyrdouy); Chaux des Barbrières (Drôme).

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Touche-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON YAISE

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux.
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

TUILES,
BRIQUES,
BOISSEaux,
WAGONS-LACOTE
et tous Produits de la

GRANDE TUILERIE DU RHONE
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

TUYAUX EN GRÈS ET PRODUITS RÉFRACTAIRES
De M^{rs}. PROST et PICARD, à GIVORS (Rhône)
LYON, 2, place Pléney, 2
(ancienne place Saint-Pierre)

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.

CARREAUX et PAVAGES de DeFrance et C^{ie} (Sarreguemines)

CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.

CARREAUX en ciment.

CARREAUX des Faïenceries de Creil et

Montereau, pour Revêtements.

TOMETTES de Salernes.

DÉCORATIONS

ÉMAUX

SAUTIER-THYRION & MOUTON

MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS

Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

Gustave VINCENT ✠

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Le plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

ARDOISES

de LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées)

FAVRE FRÈRES

50, 51, 52, quai de Serin, LYON

SEULS CONCESSIONNAIRES POUR L'EST ET LE MIDI DE LA FRANCE

DU COMITÉ DES VENTES DES ARDOISES DE LABASSÈRE

KOERTING FRÈRES

67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

100.000 APPLICATIONS

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage

INJECTEURS UNIVERSELS B. S. D. G.

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bêche d'alimentations, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6" 1/2 de l'eau froide. Grande économie. — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.

PULSOMÈTRES SYSTÈME KOERTING

40 0/0 d'économie de vapeur. Pour tous débits jusqu'à 10.000 litres par minute. — Remplaçant avantageusement tout système de pompes.

Les seuls vraiment pratiques.

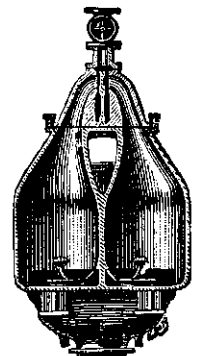
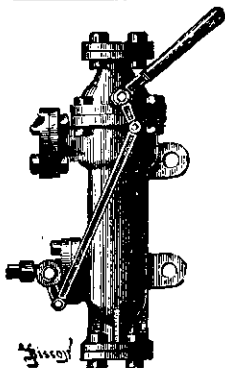
CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.

INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait



Moteurs à Gaz, système perfectionné. Ventilateurs de cheminées, en fer, plomb, etc., pour tous usages. Agitateurs de liquides à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. Aspirateurs et Compresseurs d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. Élévateurs ou pompes à jet de vapeur. Pompes de cale. Pompes à incendie. Élévateurs de circulation pour cuvier à couler les fontes pompes pneumatiques pour laboratoires. Valves pour eau et vapeur. Purgeurs automatiques pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usages à gaz et verreries. Graisseurs automatiques à graisse solide, 90 0/0 d'économie. Produits d'amiante américains.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE